



Rapport annuel

2024

*SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE – Collecte et traitement
des déchets ménagers et assimilés*

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

Tél 04 90 35 01 52

17 A Rue de Tourville
84600 VALREAS

<http://www.cceppg.fr>
environnement@cceppg.fr

Table des matières

Table des matières

| | |
|---------------------------------|----|
| Présentation du territoire | 3 |
| Les ordures ménagères | 10 |
| La collecte sélective | 14 |
| Les autres collectes de déchets | 18 |
| Les déchèteries | 22 |
| Communication | 28 |
| Données financières | 29 |

19 communes
23 333 habitants

Présentation du territoire

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a été créée au 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec l'intégration de la commune isolée de Grignan (références : arrêtés inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013).

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a confirmé l'exercice, au titre de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

La commune de Grignan exerçant préalablement cette compétence, le conseil communautaire a précisé que cette dernière serait exercée par la Communauté de Communes sur l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} avril 2014.

Par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a sollicité une modification du périmètre du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) afin que l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes adhère au Syndicat des Portes de Provence, syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du sud Drôme Ardèche et du nord Vaucluse. Le traitement des déchets ménagers et assimilés, le transport, le tri et la valorisation des déchets seraient alors réalisés par le SYPP.

Par arrêté préfectoral n°2014358-0008 du 24 décembre 2014, la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a intégré le SYPP pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

A la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes a été menée. A la suite de cette étude, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en points d'apport volontaire.

Présentation du territoire

En parallèle de l'étude technique concernant les schémas de collecte des déchets, une étude financière a également été menée. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan devait en effet se prononcer sur le choix de son mode de financement du service de gestion des déchets avant le 15 octobre 2018 (date limite imposée par les services fiscaux).

Sur la base des travaux de la commission environnement, initiés dès 2014, le Président de la Communauté de Communes a proposé la mise en œuvre de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère) sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 13 octobre 2018, le vote des conseiller(e)s communautaires a été favorable à cette proposition (par 26 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions).

Différents mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre de l'instauration de la TEOM :

- Un plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.
- Des zones pour unification progressive du taux de TEOM ont été définies en fonction des territoires des anciennes Communauté de Communes, afin de limiter les hausses de cotisation résultant de l'harmonisation des différents modes de financement.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2019, le système de financement du service gestion des déchets est harmonisé. L'année 2018 a été la dernière année de facturation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les 14 communes concernées.

En date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire s'est positionné favorablement à la participation de la CCEPPG à un marché groupé de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux et la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

En effet, afin d'assurer une gestion optimale de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire respectif, les trois intercommunalités ont convenu de créer un groupement de commandes afin d'obtenir une offre économiquement plus avantageuse que si elles procédaient individuellement à une consultation. Pendant l'année 2023, les trois intercommunalités ont donc travaillé en étroite collaboration.

Présentation du territoire

Une consultation a donc été lancée pendant l'été, avec un marché allotie de la manière suivante :

Lot n°1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles et lavage des contenants

Lot n°2 : Collecte sélective en grue, en bacs et diffus et lavage des contenants

Le premier lot a été attribué à SMN NICOLLIN, le second lot a été attribué à COVED pour un début d'exécution au 1^{er} janvier 2024.

Durant l'année 2024, la création des points d'apport volontaire de déchets s'est poursuivie à VALREAS. En décembre 2024, dix-huit communes sont équipées d'une collecte intégrale en points d'apport volontaire. La commune de VALREAS reste collectée en porte à porte pour son centre ville et tour de ville, les extérieurs sont collectés en points d'apport volontaire.

Sur chaque point d'apport volontaire, un contenant est présent pour chacun des flux suivants : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, verres et papiers. Le flux du carton n'est pas présent systématiquement.

Le territoire

19 communes qui représentent 23 333 habitants (soit - 0,23 % par rapport à 2023).

Répartition du nombre d'habitants :

| | | | |
|-------------------------------|-------|----------------------------------|-------|
| Chamaret..... | 521 | Richerenches..... | 623 |
| Chantemerle-lès-Grignan | 245 | Roussas..... | 399 |
| Colonzelle..... | 550 | Rousset-les-Vignes | 283 |
| Grignan..... | 1 633 | Saint Pantaléon Les Vignes | 428 |
| Grillon | 1 792 | Salles Sous Bois..... | 213 |
| Le Pègue | 369 | Taulignan | 1 667 |
| Montbrison-sur-Lez | 277 | Valaurie..... | 729 |
| Montjoyer..... | 284 | Valréas..... | 9 583 |
| Montségur sur Lauzon | 1 398 | Visan..... | 1 935 |
| Réauville..... | 404 | | |



Système de collecte des déchets sur le territoire

- Collecte des ordures ménagères :

Plusieurs systèmes de collecte sont mis en place sur le territoire.

A la fin de l'année 2024, toutes les communes, sauf VALREAS, sont intégralement collectées en points d'apport volontaire. Le déploiement de ces derniers sur la commune de VALREAS a commencé au second semestre 2024. En décembre, il restait trois points déjà existants à aménager ou réhabiliter en centre-ville.

Seuls le centre et le tour de ville sont encore collectés en porte à porte et en bacs de regroupement.

Les fréquences de collecte peuvent varier d'une commune à l'autre et selon les secteurs géographiques d'une commune.

- Collecte sélective :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan a mis en place l'extension des consignes de tri, grâce à un appel à projet de CITEO pour lequel le SYPP a candidaté et a été lauréat. Désormais tous les emballages ménagers peuvent être déposés dans les colonnes / conteneurs emballages recyclables.

En plus des emballages habituels, les petits métaux (couvercles, capsules...), les barquettes plastiques, les pots de yaourts / compotes / crème fraîche, les films plastiques (suremballages...)... sont également acceptés sur notre centre de tri.

Depuis l'été 2019, il a été mis fin à la collecte des bacs et sacs jaunes pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. Tous les emballages recyclables sont désormais collectés en points d'apport volontaire sur la totalité du territoire. Les usagers ne dépendent plus d'un jour de collecte et peuvent déposer leurs déchets quand ils le souhaitent.

Cette modification a été réalisée en cohérence avec l'extension des consignes de tri grâce à laquelle le volume des emballages recyclables augmente, la fréquence de collecte en porte à porte tous les quinze jours devenait inadaptée.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le geste de tri se simplifie grâce aux nouvelles consignes de tri. Désormais, les emballages et les papiers sont mélangés et peuvent être déposés dans le même contenant (jaune ou bleu).

Pour le verre, tout le territoire est collecté en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Grâce à l'appel à projet de CITEO, une collecte des papiers graphiques pour les administrations a également été mise en œuvre (4 colonnes ont été placées respectivement à la Mairie de Valréas (CTM), au Lycée Revoul, au Collège Vallis Aeria et sur l'Espace Germain Aubert).

Chaque flux (emballages/papiers et verres) est collecté séparément et suit sa filière spécifique de traitement.

- Collecte des cartons :

Les cartons des professionnels de la commune de Valréas sont collectés une fois par semaine en porte à porte. Toutes les communes sont équipées d'une ou plusieurs colonnes de 5 m³. Ces colonnes sont disponibles pour la collecte des cartons épais (bruns ou blancs) des particuliers et des professionnels.

Présentation du territoire

Les communes de Montbrison sur Lez, Montjoyer, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes et Salles sous Bois disposent d'une colonne de 5 m³. Les communes de Chantemerle Lès Grignan, Le Pègue, Réauville, Richerenches, Roussas et Valaurie disposent de 2 colonnes de 5 m³. Les communes de Chamaret et de Colonzelle ont 3 colonnes de 5m³. Les communes de Montségur sur Lauzon, Taulignan et Visan disposent, quant à elles, de 4 colonnes de 5 m³. 5 colonnes de 5 m³ sont présentes sur la commune de Grillon et 6 sur la commune de Grignan. Depuis la fin du second semestre 2024, la commune de Valréas est équipée de 24 colonnes.

- Collecte des encombrants :

Les administrés des communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan ont bénéficié d'une collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois (le premier lundi du mois) sur la base d'une inscription téléphonique préalable auprès du prestataire (SMN NICOLLIN). Cette collecte a pris fin le 31 décembre 2023 dans le cadre des nouveaux contrats passés sans cette prestation.

- Déchèteries :

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Les ordures ménagères

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par un prestataire (SMN NICOLLIN, MONTPELLIER, 34).

| | | | | | |
|------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Chamaret | Chantemerle Lès Grignan | Colonzelle | Grignan | Grillon | Le Pègue |
| CSE Collecte en PAV | CSE Collecte en PAV | CSE Collecte en PAV | CE/CSE/CA Collecte en PAV | CE/CSE Collecte en PAV | CSE/CA Collecte en PAV |

| | | | | | |
|------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Montbrison sur Lez | Montjoyer | Montségur s/ Lauzon | Réauville | Richerenches | Roussas |
| CSE Collecte en PAV | CSE/CA Collecte en PAV | CSE Collecte en PAV | CSE Collecte en PAV | CSE Collecte en PAV | CSE Collecte en PAV |

| | | | | | | |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---|---------------------------------|
| Rousset Les V. | St Pantaléon | Salles sous Bois | Taulignan | Valaurie | Valréas | Visan |
| CSE Collecte en PAV | PàP et BdR : Centre et tour de ville CE/CSE/CA Collecte en PAV sur les extérieurs | CE/CSE/CA Collecte en PAV |

PàP : porte à porte ; BdR : bacs de regroupement ; CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne ; PAV : point d'apport volontaire

Dotation des communes en bacs, conteneurs et colonnes

La Communauté de Communes loue des bacs Ordures Ménagères auprès d'un prestataire (ESE France SA, CHALON SUR SAONE, 71) pour la commune de VALREAS.

| Chamaret | Chantemerle Lès Grignan | Colonzelle | Grignan | Grillon | Le Pègue | Montbrison sur Lez |
|----------|-------------------------|------------|-----------------------|-------------------|-------------|--------------------|
| 5 CSE | 3 CSE | 6 CSE | 13 CSE, 3 CE, 2 CA | 14 CSE 2 CE | 3 CSE, 2 CA | 3 CSE |

| Montjoyer | Montségur s/ Lauzon | Réauville | Richerenches | Roussas | Rousset Les V. |
|-------------|------------------------|-----------|--------------|---------|----------------|
| 4 CSE, 2 CA | 12 CSE | 4 CSE | 6 CSE | 6 CSE | 3 CSE |

| St Pantaléon | Salles sous Bois | Taulignan | Valaurie | Valréas | Visan |
|--------------|------------------|-----------|----------|-----------------------------------|-----------------------|
| 5 CSE | 2 CSE | 16 CSE | 6 CSE | 82 bacs 54 CSE, 6 CE, 12 CA | 2 CE, 15 CSE, 2 CA |

CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne

Fin décembre, le volume total de bacs était de 30 230 litres (soit 30,23 m³).

Nous avions 1 349 m³ en 2018, soit une baisse de volume de près de 97,8 % depuis la mise en œuvre du schéma de collecte en 2019 et la création des points d'apport volontaire.

L'ensemble du parc de bacs est en location depuis 2015, ce qui permet notamment d'avoir une maintenance sur ces équipements.

NB : Les bacs mis à disposition dans le cadre de la redevance spéciale ne sont pas comptabilisés. Ces bacs sont réservés pour l'usage des professionnels inscrits à la collecte spécifique.

Fréquences de collecte hebdomadaire

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction des besoins. La collecte des points d'apport volontaire en OM est effectuée généralement deux fois par semaine tout au long de l'année. Une troisième collecte peut être ajoutée sur certains points avec l'effet de la saisonnalité.

La commune de Valréas est collectée entre une et trois fois par semaine selon les zones, le centre ville est collectés en C5.

Tonnages

| | Janv | Fev | Mars | Avr | Mai | Juin | Juil | Aout | Sept | Oct |
|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 2023 | 484,12 | 438,20 | 456,00 | 477,72 | 566,14 | 522,40 | 557,84 | 561,49 | 488,60 | 490,56 |
| 2024 | 484,98 | 412,88 | 430,66 | 496,92 | 478,86 | 450,86 | 549,38 | 543,18 | 494,32 | 452,96 |

| | Nov | Dec | Total |
|------|--------|--------|-----------------|
| 2023 | 441,28 | 482,04 | 5 966,39 |
| 2024 | 423,28 | 456,52 | 5 674,80 |

- 4,9 %

Soit 2 402,34 T collectées en porte à porte / bacs de regroupement et 3 272,46 T collectées en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés) en 2024.

Traitement

Par arrêté préfectoral 2014358-0008 du 24 décembre 2014, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les ordures ménagères des communes sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) COVED à Roussas, par enfouissement. A compter de novembre 2023, les ordures ménagères sont déposées à SYPROVAL.

SYPROVAL est une unité de préparation de combustible. Cette installation propriété du SYPP et de ses habitants est une étape intermédiaire avant l'enfouissement. Elle a été conçue et est exploitée par COVED/ PAPREC par une délégation de service public.

Elle prend en charge les ordures ménagères et les déchets non-recyclables des déchèteries et des entreprises.

Après passage sur deux chaînes distinctes de préparation de combustibles cette installation permet de limiter de 50% les déchets éliminés à l'enfouissement. Le combustible produit est utilisé dans des fours et chaufferies industrielles, différents matériaux incombustibles sont orientés vers les industries du recyclage et une partie des déchets destinés à l'enfouissement sont stabilisés par un système de bio séchage pour limiter leur poids, leur volume et leur pouvoir méthanogène.

La collecte sélective

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par des prestataires. Les emballages divers et les papiers sont collectés par COVED. Le verre est collecté par VIAL SAS (VERGEZE, 30) (VIAL est le sous-traitant de COVED sur cette collecte). Ces flux sont collectés entièrement en apport volontaire en conteneurs enterrés / semi-enterrés ou en colonnes aériennes.

Dotation des communes en conteneurs et colonnes aériennes

Concernant les colonnes aériennes et les conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ils appartiennent à la Communauté de Communes.

| Chamaret | Chantemerle Lès Grignan | Colonzelle | Grignan (hors camping) | Grillon (hors camping) | Le Pègue |
|---|---|---|---|---|---|
| Multimatériaux : 7 colonnes Verre : 4 colonnes | Multimatériaux : 6 colonnes Verre : 2 colonnes | Multimatériaux : 6 colonnes Verre : 3 colonnes | Multimatériaux: 18 colonnes, 3 CE, 1 CSE Verre : 10 colonnes et 2 CE | Multimatériaux : 9 colonnes, 2 CE, 5 CSE Verre : 6 colonnes, 2 CSE | Multimatériaux : 4 colonnes Verre : 2 colonnes |

| Montbrison sur Lez | Montjoyer (hors abbaye) | Montségur s/ Lauzon | Réauville | Richerenches | Roussas (hors Domaine Bour) |
|---|--|--|--|---|---|
| Multimatériaux : 4 colonnes Verre : 2 colonnes | Multimatériaux : 4 CSE, 3 colonnes Verre : 1 CSE, 1 colonne | Multimatériaux : 11 colonnes, 3 CSE Verre : 5 colonnes, 2 CSE | Multimatériaux : 2 colonnes, 2 CSE Verre : 1 colonne, 1 CSE | Multimatériaux : 7 colonnes Verre : 3 colonnes | Multimatériaux : 4 colonnes, 3 CSE Verre : 2 colonnes, 2 CSE |

| Rousset Les V. | St Pantaléon | Salles sous Bois | Taulignan | Valaurie (hors Eyguebelle) | Valréas (hors privés) | Visan (hors camping) |
|---|---|---|--|---|--|--|
| Multimatériaux : 4 CSE Verre : 2 CSE | Multimatériaux : 6 colonnes Verre : 3 colonnes | Multimatériaux : 3 colonnes Verre : 2 colonnes | Multimatériaux : 17 colonnes Verre : 8 colonnes | Multimatériaux : 4 colonnes, 3 CSE Verre : 3 colonnes, 1 CSE | Multimatériaux : 58 colonnes, 15 CSE, 7 CE Verre : 27 colonnes, 6 CSE, 3 CE | Multimatériaux : 17 colonnes, 3 CE Verre : 8 colonnes, 2 CE |

Soit un total de 278 colonnes aériennes, 57 conteneurs semi-enterrés et 22 conteneurs enterrés ; 351 équipements en faveur du tri sélectif.

Fréquences de collecte

Concernant la collecte en points d'apport volontaire, les fréquences varient en fonction des flux et en fonction des remplissages des colonnes aériennes et des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les collectes s'adaptent également à la saisonnalité.

Tonnages

> Emballages et Papiers : (en 2023, les tonnages collectés séparément des papiers et des emballages ont été additionnés) – au 1^{er} janvier 2024, les emballages et les papiers sont collectés ensemble

+ 8,9 %

| | Janv | Fev | Mars | Avr | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Dec | Total |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 2023 | 70,18 | 63,08 | 60,46 | 64,26 | 86,26 | 64,3 | 65,46 | 93,56 | 66,28 | 64,28 | 68,34 | 57,94 | 824,40 |
| 2024 | 79,36 | 65,34 | 70,56 | 72,12 | 80,06 | 67,57 | 88,40 | 83,90 | 78,40 | 71,48 | 68,58 | 71,96 | 897,73 |

> Verre :

+ 2,7 %

| | Janv | Fev | Mars | Avr | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Dec | Total |
|------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|------|-------|---------|
| 2023 | 67,44 | 68,5 | 73,4 | 71,7 | 123,06 | 95,5 | 107,22 | 139,56 | 86,18 | 71,86 | 70,3 | 59,64 | 1034,36 |
| 2024 | 87,7 | 84,26 | 59,64 | 72,96 | 85,72 | 104,88 | 135,36 | 131,86 | 85,74 | 60,52 | 63,8 | 89,84 | 1062,28 |

Traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence.

Le flux des emballages et papiers est traité au centre de tri METRIPOLIS à Portes Lès Valence (26).

Le verre est traité au centre de réception IPAQ à Lavilledieu (07).

Les déchets recyclables apportés par les prestataires pour le compte de la Communauté de Communes sont réceptionnés au sein des centres de tri où les déchets sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les déchets seront transformés et valorisés en vue d'une réutilisation.

La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

Les refus de tri, qui sont des déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri, sont quant à eux envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri.

Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciéries où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballage.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium ainsi fondu est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

(source : SYPP)

Les autres collectes de déchets

Collecte des cartons

Les cartons des professionnels sont collectés sur la commune de Valréas une fois par semaine par le prestataire COVED. 71,34 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels (73,12 tonnes en 2023).

21 colonnes de 5 m³ ont été positionnées, à la fin du premier trimestre 2019, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon (2 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (2 colonnes), Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan. Auparavant, les communes citées ci-avant (sauf Grillon) étaient dotées de bennes, type benne pélican, installées à partir de mai 2015.

Aujourd'hui, 55 colonnes sont positionnées sur notre territoire, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan (2 colonnes), Colonzelle (2 colonnes), Grignan (2 colonnes), Grillon (3 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (3 colonnes), Réauville, Richerenches (2 colonnes), Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan (2 colonnes), Valaurie (2 colonnes), Visan (3 colonnes) et Valréas (24). 15 colonnes supplémentaires sont mises à disposition par Coved, dans le cadre du marché de collecte en cours, (Chamaret 1, Colonzelle 1, Grignan 4, Grillon 2, Le Pègue 1, Montségur 1, Réauville 1, Roussas 1, Taulignan 2, Visan 1)

Ces équipements ont permis de collecter 176,46 tonnes de cartons sur l'année 2024 (134,92 tonnes en 2023) ; il s'agit de cartons de particuliers et de professionnels.

Collecte des encombrants (hors déchèteries)

La collecte des encombrants a pris fin le 31 janvier 2023, cette prestation n'a pas été inscrite dans le cadre du marché de collecte qui a démarré le 1^{er} janvier 2024. Seules cinq communes étaient couvertes par ce service d'une collecte une fois par mois.

Collecte des textiles

Des colonnes de collecte spécifiques sont mises en place sur le territoire, elles permettent de collecter les textiles, le linge de maison et les chaussures. La mise à disposition de colonnes et la collecte sont gratuites pour la Communauté de Communes.

Un seul prestataire est désormais présent sur notre territoire (hors déchèteries) : LE RELAIS (36 colonnes).

LE RELAIS a collecté 68,96 tonnes (64,64 tonnes en 2023).

Sur les trois déchèteries, des bornes de textiles ont également été installées au cours de l'année 2022 via un second prestataire PHILTEX suite aux problématiques de collectes récurrentes les années précédentes. 15,5 T ont ainsi été collectées.

Collecte de l'amiante

En 2024, la collecte de l'amiante des particuliers a été organisée sur la base d'une inscription préalable auprès du SYPP avec le dépôt d'un dossier formalisé. Après acceptation dudit dossier, l'usager pouvait déposer son amiante sur un centre basé à Montélimar (VALORSOL Environnement), jusqu'à 300 kg gratuitement. Au-delà, l'amiante était facturée à hauteur de 350 € HT/T.

19 dossiers ont été déposés par des usagers du territoire, soit 5,4T d'amiante. (le SYPP a pris en charge financièrement 3,6T)

Collecte des biodéchets

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) et pour répondre à l'obligation de séparation des biodéchets (déchets biodégradables) des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2024, la CCEPPG a choisi d'adopter des mesures de captation des biodéchets multiples et adaptées aux typologies d'habitats à travers :

- le compostage individuel dans les habitats pavillonnaires avec jardin ; acquisition et vente de composteurs individuels aux particuliers :

La distribution des composteurs était réalisée par le Syndicat des Portes de Provence, la Communauté de Communes a repris cette opération en 2022.

Les autres collectes de déchets

En 2024, 200 composteurs ont été acquis pour un montant de 16 600 € HT, auprès de l'association XP2I, une association en atelier et chantier d'insertion de Puygiron (26). (en 2023, acquisition de 300 composteurs)

En 2024, la CCEPPG comptabilise près de 1 500 équipements distribués, ce qui représente environ 14,1% de nos foyers (ce chiffre inclut les composteurs individuels distribués par les précédentes intercommunalités).

Avec un estimatif de 67kg/hab/an de déchets détournés, les composteurs individuels représentent environ 221 T de déchets détournés par an.

Des sessions de sensibilisation auprès des personnes qui viennent retirer un composteur individuel ont été organisées une fois par mois en 2024.

- le compostage collectif à destination de l'habitat collectif (villages, quartiers de la ville centre, habitat vertical) ; acquisition et mise en place de placettes de compostage collectif :

17 nouvelles placettes de compostage partagé ont été installées en 2024. 14 inaugurations ont été réalisées avec explication du fonctionnement des composteurs, distribution de bio-seaux et verre de l'amitié. Ainsi, 32 placettes de compostage sont en place sur le territoire de la CCEPPG fin 2024. Une cartographie indiquant l'emplacement de l'ensemble des placettes peut être consultée sur le site internet de CCEPPG (www.cceppg.fr). Quatorze nouvelles placettes sont en commande auprès du chantier d'insertion RENOVAL de la Ville de Valréas (84). Une convention de partenariat est en cours.

Ces 32 placettes de compostage partagé représentent environ 800 foyers (25 foyers par placette), soit 7,5% de nos foyers.

Avec un estimatif de 300kg de déchets détournés par bac d'apport rempli, les 32 composteurs collectifs ont détourné environ 12 T de déchets en 2024 (39 transferts effectués).

- le compostage autonome en établissement :

La cantine centrale des écoles de Valréas (84) a installé sa placette en novembre 2021. Une sensibilisation du personnel et des élèves a été organisée sur l'année scolaire 2024/2025 afin de relancer le compostage sur ce lieu. Ainsi, d'octobre à décembre 2024, 300 kg de déchets de cuisine et d'assiette ont été détournés.

A ce jour, six sites de Compostage Autonome en Etablissement (CAE) sont installés sur le territoire de la CCEPPG (la cantine de l'école de Visan (84), la cantine centrale des écoles de Valréas, le collège Vallis Aeria de Valréas (84), les composteurs pour les crèches de Grignan et Roussas et le lycée Professionnel Ferdinand Revoul). Leurs tonnages détournés respectifs ne sont pas connus à ce jour.

Les autres collectes de déchets

Une dizaine d'animations scolaires, périscolaires et dans les accueils de loisirs ont été réalisées en 2024 dans les établissements scolaires du territoire ce qui représentent environ 200 élèves sensibilisés. Quatre thèmes sont abordés : le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, le compostage et le jardinage avec compost.

Aussi, la cantine scolaire Jérôme Boissy qui fournit les repas pour l'école Jules Ferry, l'école Marcel Pagnol et le centre aéré de Valréas a bénéficié d'un accompagnement pour limiter le gaspillage alimentaire. Une semaine de pesée a d'abord été organisée en octobre 2024 afin de quantifier les restes alimentaires. Puis, des idées et techniques ont été mises en œuvre pendant 6 mois avant de planifier une nouvelle semaine de pesée. Tous les restaurants scolaires du territoire de la CCEPPG peuvent bénéficier gratuitement de cet accompagnement.

La CCEPPG s'est lancée avec le SYPP dans l'organisation de formations de guides composteurs et de référents de site. Entre 2021 et 2023, trois sessions de formation de Guides composteur ont été organisées en partenariat avec le SYPP, 2 sessions de formation de Référents de site ont été organisées également (soit 75 personnes formées). En 2024, une formation de Guides composteurs a été organisée (soit 14 personnes formées).

La CCEPPG a recruté un(e) chargé(e) de mission Biodéchets et Compostage en février 2024.

La personne concernée a notamment pour missions :

- de garantir la prévention et la gestion de proximité des biodéchets,
- d'être un référent technique à l'échelle du territoire communautaire,
- d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des placettes de compostage partagé,
- d'organiser des animations dans les établissements scolaires (animations sur le compostage lors de la semaine sans écran à l'école Valrousse du 14 au 23 mai 2024, stands sur le compostage et le tri des déchets lors du tournoi de Handball inter école de Valréas le 17 mai 2024, ...),
- d'animer le réseau de guides composteurs et référents de site du territoire,
- d'organiser des stands lors des événements (Foire aux fleurs de Richerenches, Foire de Grillon, Fête du Mouton à Réauville, Fête de la nature de Visan...)

Les déchèteries

Mode de gestion des structures

La Communauté de Communes dispose de trois déchèteries sur son territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les hauts de quai (gardiennage) des déchèteries sont gérés par des agents de la Communauté de Communes, les bas de quai sont gérés par le Syndicat des Portes de Provence.

Accès des particuliers et des professionnels

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces usagers doivent résider (particuliers) ou avoir leur siège social (professionnels) exclusivement sur les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Afin d'équilibrer les fréquentations des déchèteries, des zonages géographiques ont été mis en place :

- Les particuliers des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALREAS.
- Les particuliers des communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montségur sur Lauzon, Salles sous Bois et Taulignan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à GRIGNAN.
- Les particuliers de toutes les communes de la Communauté de Communes à savoir Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALAURIE.

- L'accès des véhicules communaux respectent les mêmes règles d'accès citées ci-dessus pour les particuliers.

Les artisans, commerçants, entreprises qui ont leur siège social sur une des communes de la Communauté de Communes peuvent accéder aux trois déchèteries sans distinction.

Les professionnels ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan peuvent également avoir accès aux structures, même si leur siège social est situé sur une commune différente (et même s'ils ne sont pas soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les professionnels présentent un justificatif délivré par le client ou la mairie où se déroule le chantier.

Le passage des professionnels est facturé 15 euros pour chacun des sites (hors dépôt de carton et de ferraille pour lesquels les apports sont gratuits).

Amplitude horaire des déchèteries

| | GRIGNAN | | VALAURIE | | VALREAS | |
|---------------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|-------------|------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-Midi | Matin | Après-Midi |
| Lundi | 8h30-12h | | 8h30-12h | 14h-18h | 8h30-12h | 14h-18h |
| Mardi | 8h30-12h | 14h-18h | | | 8h30-12h | 14h-18h |
| Mercredi | 8h30-12h | | | 14h-18h | 8h30-12h | 14h-18h |
| Jeudi | 8h30-12h | 14h-18h | 8h30-12h | | | 14h-18h |
| Vendredi | 8h30-12h | | 8h30-12h | 14h-18h | 8h30-12h | 14h-18h |
| Samedi | 8h30-12h | 14h-18h | 8h30-12h | 14h-18h | 8h30-12h | 14h-18h |
| Amplitude horaire hebdomadaire | 33 heures | | 30 heures | | 41,5 heures | |

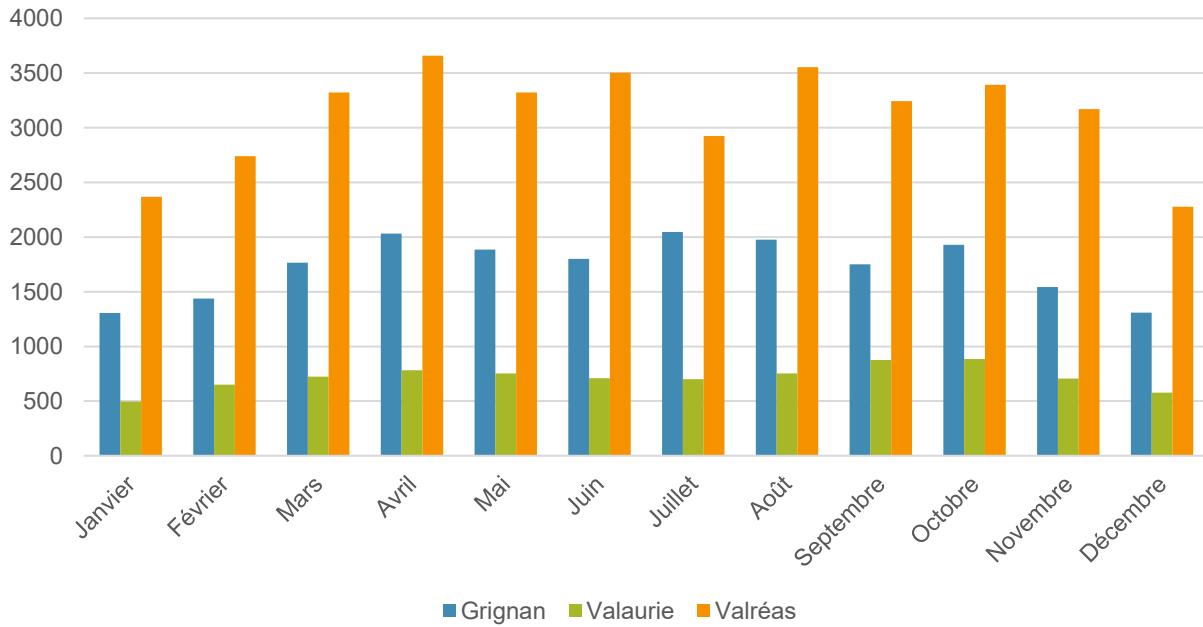
Depuis 2021, il a été décidé de mettre en place des horaires d'été (du 1^{er} juillet au 31 août) : les 3 sites sont ouverts du lundi au samedi de 7h30 à 13h15 en continu (sauf les jours fériés). Durant cette période, les 3 déchèteries sont fermées les après-midi (amplitude horaire hebdomadaire des 3 sites : 34h30).

Fréquentation

| | Janv | Fev | Mars | Avr | Mai | Juin | JUIL | Août | Sept | Oct | Nov | Dec | Total |
|------|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------|
| 2023 | Grignan | 1293 | 1542 | 1797 | 1967 | 1918 | 1978 | 1630 | 1971 | 1965 | 1715 | 1326 | 1430 20 532 |
| | | 1306 | 1438 | 1765 | 2032 | 1884 | 1801 | 2046 | 1975 | 1752 | 1929 | 1544 | 1308 20 780 |
| 2024 | Valaurie | 525 | 650 | 806 | 851 | 791 | 750 | 786 | 747 | 825 | 693 | 603 | 559 8 586 |
| | | 496 | 649 | 723 | 783 | 753 | 708 | 700 | 753 | 875 | 884 | 705 | 578 8 607 |
| 2023 | Valréas | 2428 | 2839 | 3372 | 3612 | 3867 | 3538 | 3193 | 3128 | 3249 | 3590 | 2752 | 2653 38 221 |
| | | 2367 | 2739 | 3322 | 3658 | 3321 | 3504 | 2924 | 3553 | 3242 | 3393 | 3170 | 2277 37 470 |

Ces chiffres prennent en compte les fréquentations des artisans, mairies et particuliers.

La fréquentation des déchèteries en 2024



Tonnages

| | GRIGNAN | VALAURIE | VALREAS | TRAITEMENT |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|--|
| Cartons (tonnes) | 40,44 (41,18 en 2023) | 37,14 (41,60 en 2023) | 183,22 (162,18 en 2023) | Fabrication de nouveaux cartons. |
| Encombrants (tonnes) | 297,22 (343,40 en 2023) | 192,98 (202,33 en 2023) | 958,42 (1 051,92 en 2023) | Enfouissement en ISDND COVED Roussas / SYPROVAL |
| DMS (tonnes) (dont EcoDDS) | 36,04 (36,22 en 2023) | 12,87 (14,89 en 2023) | 73,42 (59,96 en 2023) | Valorisation énergétique, élimination ou recyclage. |
| DEEE (tonnes) | 68,02 (66,70 en 2023) | 31,62 (32,59 en 2023) | 170,31 (175,62 en 2023) | Rénovation, recyclage ou valorisation énergétique. |
| Ferraille (tonnes) | 83,32 (78,80 en 2023) | 50,10 (41,38 en 2023) | 198,82 (181,42 en 2023) | Fondue en acierie pour former des lingots réutilisables pour la fabrication d'objets en fer. |
| Gravats (tonnes) | 661,14 (853,83 en 2023) | 331,68 (361,33 en 2023) | 1 711,38 (1 764,16 en 2023) | Recyclage en remblais routiers servant à la composition des chaussées. |
| Huiles minérales (tonnes) | 3,09 (4,23 en 2023) | 2,25 (2,61 en 2023) | 8,07 (7,74 en 2023) | Valorisation énergétique ou raffinées pour obtenir une nouvelle huile. |
| Huiles végétales (tonnes) | 1,43 (1,27 en 2023) | 0,37 (0,39 en 2023) | 2,22 (1,56 en 2023) | Valorisation en biocarburants ou biocombustibles. |

| | GRIGNAN | VALAURIE | VALREAS | TRAITEMENT |
|---|---|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Végétaux (tonnes) | 630,25 (569,30 en 2023) | 297,60 (283,32 en 2023) | 1 545,26 (1 436,26 en 2023) | Compostage |
| Pneus (tonnes) | Déchets non collectés sur la déchèterie | 13,00 (14,09 en 2023) | 11,49 (8,72 en 2023) | Fabrication de nouveaux produits (aires de jeux, piste d'athlétisme) |
| Bois (tonnes) | 211,38 (209,14 en 2023) | 101,08 (93,90 en 2023) | 538,66 (491,62 en 2023) | Fabrication de panneaux de bois aggloméré |
| Néons, lampes (tonnes) | 0 (0,46 en 2023) | 0,24 (0,125 en 2023) | 0,28 (0,423 en 2023) | Valorisation matière |
| Piles et accumulateurs (tonnes) | 0,45 (0,426 en 2023) | 0,40 (0 en 2023) | 0,73 (0,448 en 2023) | Valorisation matière |
| Eco-Maison (tonnes) | 147,96 (146,70 en 2023) | 92,88 (85,68 en 2023) | 332,37 (340,96 en 2023) | Tri par matière et valorisation |
| Polystyrène (m3) | 380,00 (372,00 en 2023) | 102,00 (119,00 en 2023) | 478,00 (497,00 en 2023) | Broyé et compacté, il est recyclé à 100%, réutilisation matière |
| TOTAL (tonnes) (hors huiles et polystyrène) | 2 176,22 (2 346,16 en 2023) | 1 161,59 (1 171,24 en 2023) | 5 724,36 (5 673,69 en 2023) | |
| Evolution 2023/2024 | -7,2% | -0,82% | +0,89% | |

DMS (déchets ménagers spéciaux) : liquides corrosifs (acides...), liquides à incinérer (solvants...), solides organiques (peinture, encre, colle, vernis...), produits peu réactifs, produits très réactifs, aérosols, produits à base de mercure, emballages souillés, radiographies...

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits appareils en mélange (micro-onde, grille-pain...), hors froid (four, gazinière...), froid (frigidaire, congélateur...), écrans (télévision, ordinateur...) ...

Communication

Actions de communication

La Communauté de Communes a réalisé diverses actions :

- **Distribution des cahiers de texte** à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire, soit 1 000 élèves.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri et la préservation des ressources naturelles de la planète. Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année. (Opération réalisée avec la société GRAPHOT à Saint Paul Trois Châteaux)

- **Opérations de distribution du compost** réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 23 mars et le samedi 21 septembre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables). Plus de 180 véhicules ont été accueillis, les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène (lieu de traitement des déchets verts de nos déchèteries). La nouveauté de cette édition a été de rajouter une distribution de broyat utile pour pailler les végétaux (arbres, arbustes et plantes annuelles au potager).

Données financières

| DÉPENSES | |
|---|--------------------|
| Fonctionnement : | 4 408 113 € |
| Collecte des ordures ménagères, lavage des bacs et des conteneurs | 858 889 € |
| Conteneurisation des ordures ménagères en bacs | 50 570 € |
| Collecte des emballages & papiers, des cartons, du verre et lavage des bacs et des conteneurs | 423 599 € |
| SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets) | 2 298 921 € |
| Broyage déchets verts | 1 932 € |
| Composteurs individuels | 16 600 € |
| Frais de personnel, honoraires médicaux, frais de déplacement | 425 808 € |
| Formation (SST, extincteurs, référents sites de compostage, cotisation Réseau Compost Citoyen...) | 1 464 € |
| Eau, électricité, téléphone | 7 919 € |
| Fournitures, petits équipements, frais administratifs, assurance, EPI, carburant | 10 761 € |
| Entretien/ maintenance bâtiments, équipements, véhicules | 12 449 € |
| Communication (cahiers de texte, publications, spectacles écoles) | 7 177 € |
| Subvention Coup de Pouce La Petite Ressourcerie / Ligue contre le cancer | 18 300 € |
| Admissions en non-valeur | 315 € |
| Créances éteintes | 1 575 € |
| Charges financières, intérêts, charges exceptionnelles, REOM | 21 130 € |
| Amortissement | 240 248 € |
| Cession, plus value | 10 457 € |
| Investissement : | 868 236 € |
| Emprunt capital (déchèterie Valaurie) | 59 871 € |
| Création des points d'apport volontaire | 692 641 € |
| Composteurs collectifs | 11 965 € |
| Vitrines PAV, signalétiques composteurs | 48 683 € |
| Travaux divers (déchèteries) | 7 124 € |
| Equipement camion plateau, équipement informatique | 1 358 € |
| Frais d'insertion | 1 188 € |
| Amortissement subvention | 45 407 € |
| TOTAL | 5 276 349 € |

Rappel dépenses 2023 : 4 667 764 €

| RECETTES | |
|--|--------------------|
| Fonctionnement : | 4 579 486 € |
| TEOM | 3 985 668 € |
| Retour filières (reprise des matériaux) | 350 807 € |
| Facturation accès déchèteries artisans / commerçants | 13 965 € |
| Redevance spéciale | 54 058 € |
| Régie Développement Durable (vente de composteurs individuels) | 6 080 € |
| Subvention Fond Vert Région Sud | 18 685 € |
| Autres produits divers de gestion | 2 060 € |
| FCTVA | 172 € |
| Produits de cession | 10 457 € |
| Remboursement Frais de personnel | 610 € |
| Amortissement subvention | 45 407 € |
| Mandats annulés sur exercice antérieur | 91 517 € |
| Investissement : | 701 266 € |
| Subventions | 326 521 € |
| FCTVA | 122 852 € |
| Intégration frais d'insertion | 1 188 € |
| Amortissement | 250 705 € |
| TOTAL | 5 280 752 € |

Rappel recettes 2023 : 4 857 890 €

La redevance spéciale

A compter du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes a instauré la redevance spéciale.

Lors du passage de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire sur la commune de Grignan en février, certains professionnels ont sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'une collecte en bacs dédiée à leurs établissements.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères résiduelles.

La redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et privés, administrations bénéficiant d'un service de collecte et traitements des déchets assimilables aux ordures ménagères au-delà du service que la Communauté de Communes propose dans le cadre de la TEOM.

Sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements utilisant les points d'apport volontaire de leur commune ou assurant eux même l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Les établissements publics et privés, administrations soumis à cette redevance sont ceux ayant signé la convention établie dans le cadre de la redevance spéciale et bénéficiant d'une collecte des ordures ménagères en bacs alors que le reste du territoire de la commune est collecté en points d'apport volontaire.

Le service rendu est apprécié sur la base :

- du nombre de bacs mis à disposition par la Communauté de Communes
- de la fréquence de collecte hebdomadaire
- de la période concernée (semaines d'activités).

En 2024, le montant de la redevance spéciale est calculé en appliquant la formule suivante :

$RS = \text{Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement} \times \text{Fréquence de collecte hebdomadaire} \times \text{Coût bac hebdomadaire} \times \text{Nombre de semaines d'activités}$

Le coût du bac hebdomadaire est de 29,00 € TTC.

24 établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2024 (y compris les mairies de Valaurie, Richerenches et le comité des fêtes de Saint Pantaléon les Vignes, pour des collectes lors de manifestations).